

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS "CMT "

## ARTICLE 1. IDENTITE DE L'ORGANISATEUR

CONCEPTORY, société a action simplifiée au capital de 15 000 Euros, dont le siège social est situé à PARIS, 11<sup>ème</sup>, 6 rue Mercoeur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 519 920 607, dénommée ci après « Conceptory » ou « la société organisatrice ».

## ARTICLE 2. DEROULEMENT DE L'OPERATION

Conceptory organise un jeu-concours, pour le compte de son client, Charente-Maritime Tourisme, association Loi 1901, immatriculée au RCS sous le numéro 781 333 448 000 20, sise 85 boulevard de la République 17076 La Rochelle cedex 9, dans le cadre de l'opération "Gagnez 3 ans de vacances en Charente Maritime »

L'Opération se déroule le 30/04/2011 de 10h à 19h à Bordeaux.

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure âgée de 18 ans ou plus, domiciliée dans la France métropolitaine. La participation à l'Opération exclut néanmoins les membres du personnel et de leur famille.

Pour participer, chaque candidat devra répondre à une question du Grand Quizz qui sera posée par des « Hommes Ecrans », à Bordeaux le 30/04/2011.

Les participants devront remplir un bulletin électronique en donnant leurs coordonnées (nom-prénom-téléphone-mail-code postal).

La date limite de participation est fixée au 30/04/2011 à 19h.

Une même personne ne peut participer plus d'une fois à l'Opération.

Tout défaut de renseignement relatif au participant ou tout renseignement erroné entraînera la nullité de la participation dudit participant à l'Opération.

## ARTICLE 3. SELECTION DES GAGNANTS

La sélection des participants s'effectuera par tirage au sort, parmi les bulletins électroniques remplis auprès des « Hommes Ecrans ».

Il ne pourra pas être procédé d'une façon différente à la désignation des gagnants.

Les gagnants sont avertis personnellement par Conceptory par courrier électronique.

## ARTICLE 4. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à l'Opération, implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Aucune contestation afférant au déroulement de l'Opération ne saurait être présentée.

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement qui soulèverait une difficulté sera traitée souverainement par Conceptory.

En cas de désaccord sur l'authenticité de la ou des réponses reçues, il appartient au participant de prouver la falsification qu'il soulève.

## ARTICLE 5 : DESCRIPTION ET VALEUR DES LOTS :

Sont mis en jeu :

- « 3 ans de vacances en Charente Maritime », à savoir : 3 semaines de location en Charente-Maritime pour 4 personnes réparties sur 3 ans (En 2011 : 1 location en mobil home en camping 4 étoiles, pour 4 personnes, du 01/09/11 au 31/12/11, hors période de fermeture de l'établissement et hors juillet – août , camping situé sur le littoral de la Charente-Maritime, Valeur commerciale maximale unitaire de 1 351 € TTC. En 2012, 1 location en meublé Clévacances 4 clés, pour 4 personnes, du 01/01/12 au 31/12/12, hors période de fermeture de l'établissement et hors juillet - août , location située sur le littoral de la Charente-Maritime. Valeur commerciale maximale unitaire de 1 495 € TTC. En 2013, 1 location en meublé Gîte de France 4 épis, pour 4 personnes, du 01/01/13 au 31/12/13, hors période de fermeture de l'établissement et hors juillet – août , location située en campagne à l'intérieur des terres de la Charente-Maritime. Valeur commerciale maximale unitaire de 1 000 € TTC.) Ce lot ne comprend pas les frais de transport du lieu de résidence du gagnant jusqu'au lieu du séjour. Valeur maximale du lot estimée à 3846 € TTC.
- 1 week-end « Bien-Être Thalasso» pour 2 personnes (2 jours + 2 nuits en ½ pension à l'hôtel ibis intégré). Descriptif de la prestation quotidienne Thalasso par personne : 1 modelage à sec ou sous affusion + 3 soins individuels d'hydrothérapie (à choisir parmi les suivants : bain hydromassant à la gelée d'algues, douche à jet, douche sous affusion, enveloppement

d'algues)+ accès libre : piscine d'eau de mer, hammam, jacuzzi, cours d'aquagym du lundi au dimanche, cours de gymnastique du lundi au vendredi. Validité = 31/12/ 2011 (selon disponibilités), lot d'une valeur commerciale de 340€ TTC.

- 1 week-end « Bien être dans l'île de Ré à vélo » pour 2 personnes d'une valeur commerciale de 278 €. Cette valeur est indicative et peut varier selon la date de réservation sous réserve de disponibilité. Ce séjour de 2 nuits comprend l'hébergement en chambre double avec petits déjeuners en hôtel \*\*\* et 2 jours de location de vélo pour 2 personnes (VTC ou VTT). Le séjour ne comprend pas : les repas, les frais de transports, le péage du pont de l'île de Ré, la caution pour les vélos, le transfert vélo-hôtel, la taxe de séjour et l'assurance, les dépenses à caractère personnel, offre valable en 2011 hors juillet-août.
- 1 forfait week-end « La Rochelle sous la mer » : 2 nuits pour deux personnes en chambre double - à l'hôtel Saint Nicolas \*\*\*, les petits déjeuners et une visite de l'Aquarium. Ce séjour comprend par personne : les 2 nuitées en chambre double, 2 petits déjeuners et l'entrée à l'Aquarium. Disponible en semaine et le week-end. Offre valable en 2011 hors juillet et août, lot d'une valeur commerciale de 188€ TTC .
- 1 séjour 3 jours / 2 nuits « Royan, Côte de Beauté » : Hébergement pour 2 nuits en mobil-home en Camping\*\*\*. Comprend : Visite libre du Zoo de La Palmyre, visite libre du Parc « Jardins du Monde » à Royan et visite libre du Parc de l'Estuaire à Saint Georges-De-Didonne. Ce prix comprend : les visites citées ci-dessus, l'hébergement pour 2 nuits en mobil-home en camping 3\*, les frais de dossier. Valeur du lot : A partir de 158 € pour 2 personnes (*base 2 adultes par mobil-home en camping 3\**) Ce prix ne comprend pas : les dépenses personnelles, le transport, les repas, l'accompagnement, la taxe de séjour, la caution, la fourniture des draps, linge de toilette. Ce produit est valable d'avril à juin et en septembre 2011.
- 1 « week-end vélo sur l'île d'Oléron ». A partir de 157€ pour 2 pers, en 2011, hors période estivale (15/06 au 15/09). Ce week-end comprend l'hébergement dans un hôtel\*\* (2 jours + 2 nuits), 4 petits déjeuners et la location de vélos.
- 1 « week-end en chambre d'hôtes de charme dans le Pays de Cognac » : Comprend 1 nuit pour 2 personnes, 2 repas « gourmands » et 1 cadeau d'accueil avec une bouteille de Pineau, coût du produit 140€, Validité jusqu'au 30 octobre 2011 (selon disponibilités)
- 4 Modelages aux Antilles de Jonzac, d'une valeur unitaire de 85€. Les tarifs peuvent changer avant cet été. Période de validité : Sur rendez-vous, consulter les Antilles de Jonzac 05 46 86 48 00.
- 1 « week-end au pays des Demoiselles de Rochefort » : 1 nuit en chambre d'hôtes (3 clés vacances) pour 2 personnes, visite libre de la ville sur les traces du tournage avec l'application I phone, d'une valeur de 76.20 € (1 nuit en chambre d'hôtes pour 2 personnes, petits déjeuners, taxe de séjour inclus, prêt d'un Iphone pour suivre les visites). Réservation : Office de tourisme : 05.46.99.86.99
- 1 croisière pour 2 adultes « Cap sur l'île d'Aix et Fort Boyard » au départ de Rochefort : Descente de la Charente jusqu'à l'estuaire, approche du Fort Boyard et escale libre de 5 à 6 heures sur l'île d'Aix. Retour le soir vers 18h00 ou 19h00. Dates et horaires : D'avril à septembre : le dimanche, départ entre 8h45 et 10h00. Sur réservation à l'office de tourisme au 05.46.99.08.60. Valeur du lot : 24 € par adulte.
- 1 Visite guidée au "Coeur de l'Hermione" : 2 entrées adultes : 15 € chacune. Visite sur réservation uniquement soit par internet [www.hermione.com](http://www.hermione.com) ou au 05 46 87 01 90
- 1 visite commentée : « Venez fêter les 111 ans du Pont transbordeur à Rochefort » valable pour 2 visites adultes. Déambulation théâtralisée reliant les deux rives de la Charente. Sur Réservation au 05 46 99 08 60. A partir du 9 juin : le jeudi à 18h00. Valeur du lot 10.50 € par visite.
- Un bon de réduction lui permettant d'obtenir le tirage gratuit de 50 photos numériques format 11x15 cm envoyé à l'adresse de son choix, d'une valeur de 9€ TTC Autant de lots que de participants.

## **ARTICLE 6. MODALITÉ DE REMISE DES LOTS**

Dans le cadre de l'Opération, les dotations suivantes seront attribuées aux gagnants :

Les lots de 50 tirages photos numériques sont attribués à tous les participants, tels que définis à l'article 3.

Les autres lots son attribués dans l'ordre des lots énumérés ci-dessus.

Les modalités de remise des lots varient selon le type de lot gagné.

- Modalités de remise des lots pour les gagnants des 50 développements photos :

Un e-mail sera adressé directement aux gagnants avec lien redirigeant sur le site [www.mypix.com](http://www.mypix.com) offrant les 50 photos : le participant s'inscrit sur le site myPIX.com, son compte est automatiquement crédité de 50 tirages photo. Il transfère ses photos sur son compte et avant de valider sa commande il devra cocher la case « Pour utiliser mes crédits, je coche la case » et après validation recevra ses photos à l'adresse de son choix, les frais de port restant à sa charge.

- Modalité de remise des lots pour les gagnants de « 3 ans de vacances en Charente Maritime », 1 week-End « Bien-Être Thalasso », 1 week-end « bien être dans l'île de Ré à vélo », 1 forfait week-end « La Rochelle sous la mer », 1 séjour « Royan, Côte de Beauté », 1 « week-end vélo sur l'île d'Oléron », 1 « week-end en chambre d'hôtes de charme dans le Pays de Cognac », 4 Modelages aux Antilles de Jonzac, 1 « week-end au pays des Demoiselles de Rochefort », 1 croisière « Cap sur l'île d'Aix et Fort Boyard », 1 Visite guidée au "Coeur de l'Hermione", 1 visite guidée « Venez fêter les 111 ans du Pont transbordeur à Rochefort ».

Les gagnants seront contactés par la société organisatrice dans un délai de 3 mois maximum (30 avril+3 mois= 30 juillet) suivant la date de fin du jeu afin de les informer des modalités et de la date de remise de leur lot.

Les gagnants disposent d'un délai maximum de 40 jours calendaires à compter de la date qui leur a été indiquée par la société organisatrice pour retirer leur lot. La date maximum à laquelle les lots pourront être retirés est le 10 septembre 2011. Passé ce délai, le gagnant ne pourra plus obtenir l'attribution de son lot.

Pour l'attribution du lot, les gagnants devront justifier de leur identité.

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra pas être mise en cause du fait d'un changement de coordonnées du participant ultérieur à sa participation, et non notifié à la société organisatrice.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation de quelque nature qu'elle soit, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

#### **ARTICLE 7. DONNEES NOMINATIVES**

Les gagnants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées téléphoniques, postales et e-mail.

Toutes les informations que les participants communiquent à Conceptory pourront être transmises aux partenaires de Conceptory à des fins de prospection commerciale si le participant a donné son accord en cochant la case y afférent.

Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de la participation au jeu et, éventuellement, commerciale (opt-in).

En application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, art 39, 40 et 41, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à Conceptory à l'adresse suivante : [claire@conceptory.fr](mailto:claire@conceptory.fr) ou par courrier à Conceptory 6 rue Mercoeur 75011 Paris.

#### **ARTICLE 8. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant les jeux sont strictement interdites. L'ensemble des marques et/ou logos cités sont des marques déposées.

#### **ARTICLE 9. CONVENTION DE PREUVE**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations issues des systèmes de jeu Conceptory ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatif au jeu.

#### **ARTICLE 10. LIMITATION DE RESPONSABILITE**

Conceptory décline toute responsabilité dans le cas où l'accès au réseau serait indisponible ou défaillant et ne permettrait pas aux candidats de participer à l'Opération.

En outre, Conceptory ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, tel que notamment un éventuel retard de la distribution des lots, ou des cas de force majeure susceptibles de perturber, modifier et/ou annuler l'Opération.

#### **ARTICLE 11. PUBLICATION DES NOMS DES GAGNANTS**

Les coordonnées des gagnants et des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978.

Les gagnants de l'Opération autorisent la citation de leurs noms et prénoms sur tout support télévisé, on-line sur le site ou sur papier utilisé par Conceptory, sans que celui-ci reçoive de rémunération, droit ou avantage autre que l'attribution de son lot.

#### **ARTICLE 12. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement a été déposé chez Maître Jacky Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75 020, Paris,

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande auprès de CONCEPTORY, 6 rue Mercoeur à Paris 11<sup>e</sup>.

Tous frais de timbres occasionnés par la demande, par courrier, d'envoi du règlement seront remboursés sur demande, sur la base du tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite (base : 20 g). La demande devra être formulée dans les 30 jours de la fin du jeu auprès de CONCEPTORY, 6 rue Mercoeur à Paris 11<sup>e</sup>.

Un seul remboursement des frais par personne pourra être effectué (même compte, même prénom, même nom, même adresse, même RIB). Aucune demande de remboursement par courrier électronique ne saurait être prise en compte.

#### **ARTICLE 12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend issu de son existence, de son interprétation ou de son exécution, sera soumis à la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris. La réclamation devra être formulée dans les 30 jours de la fin du jeu, auprès de CONCEPTORY, 6 rue Mercoeur à Paris 11<sup>e</sup> faute de quoi, elle ne sera pas prise en compte.

Fait à Paris, le 14/11/2011